

Raid multisports

ATHLETISME
SPORT
21-22

20 septembre 2021

32

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge du sport :

FFTri

Claire GROSSEUVRE

Franck GARCIN

Axel RIQUEBOURG

Conseillère Technique National

Enseignant EPS

Enseignant EPS Responsable Jeunes Arbitres

UNSS

Cédric CHASLOT-DENIZE

Sébastien COCHET

Julien RANNOU

Enseignant EPS

Enseignant EPS

Enseignant EPS

Délégué technique UNSS

Luc ARSONNEAUD

Délégué Technique National

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

<https://opuss.unss.org/article/74002>

Dispositions particulières Raid multisports Excellence

|| Tous les élèves licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Raid multisports

	COLLÈGES ÉTABLISSEMENT	LYCÉES ÉTABLISSEMENT
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	4 compétiteurs maximum B3, M, C 1 C Maxi Parité obligatoire	4 compétiteurs maximum M2, C, J, S1 1 S Maxi Mixité obligatoire
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par académie Certifié académique minimum dans une des activités proposées lors des Championnats de France (Raid Multisports, VTT, Course d'Orientation, Canoë-Kayak ...) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur PAS DE JA en POOL LOCAL	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 jours de compétitions. Classement au temps.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique 2 équipes par académie (si non présence d'une équipe Excellence) Repêchages possibles	
NOMBRE D'ÉQUIPES	60 maximum (nombre englobant les Équipes Établissements et les Excellences)	60 maximum (nombre englobant les Équipes Établissements et les Excellences)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées Champion de France UNSS Équipe Établissement LP

Championnats de France UNSS Excellence Raid multisports

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs maximum B3, M, C 1 C Maxi Parité obligatoire	4 compétiteurs maximum M2, C, J, S1 1 S Maxi Mixité obligatoire
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par académie Certifié académique minimum dans une des activités proposées lors des Championnats de France (Raid Multisports, VTT, Course d'Orientation, Canoë-Kayak ...) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur Pas de Jeune Arbitre du Pool Local	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 jours de compétitions. Classement au temps.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique 2 équipes par académie (si non présence d'une équipe Excellence) Repêchages possibles	
NOMBRE D'ÉQUIPES	60 maximum (nombre englobant les Équipes Établissements et les Excellences)	60 maximum (nombre englobant les Équipes Établissements et les Excellences)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Excellence collèges	Champion de France UNSS Équipe Excellence lycées

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1^{ère}, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Championnats de France UNSS « Sport Partagé » Raid multisports

	COLLÈGES SPORT PARTAGÉ	LYCÉES SPORT PARTAGÉ
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs maximum B3, M, C 1 C Maxi 2 élèves en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) Mixité obligatoire	4 compétiteurs maximum M2, C, J, S1 1 S Maxi 2 élèves en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) Mixité obligatoire
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par académie Certifié académique minimum dans une des activités proposées lors des Championnats de France (Raid Multisports, VTT, Course d'Orientation, Canoë-Kayak ...) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur Pas de Jeune Arbitre du Pool Local	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 jours de compétitions. Classement au temps.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique Dans la limite du quota de 8 au total	
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 maximum (nombre englobant les Équipes Collèges et Lycées)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges <i>Sport Partagé</i>	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées <i>Sport Partagé</i>

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

Les championnats de France collèges ont lieu à la Réunion en 2022, d'où l'organisation des championnats d'académie très tôt dans l'année scolaire.

Après la pré-qualification le 18 novembre AM, un chèque de caution de 1 500 €, sera demandé, et non encaissé jusqu'au 15 janvier 2022, date à laquelle les réservations seront confirmées.

En cas de difficulté d'organisation suite à la pandémie, des dispositions seront prises à la rentrée.

Le voyage en commun sera obligatoire, au départ de Paris et /ou de Marseille.

- 18 novembre 2021 pour les collèges et collèges SP
- 19 mai 2022 pour les lycées et lycées SP

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : directement sur OPUSS

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 5 premières en 2020 et 2021 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement en AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE (repère 1) non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Associations Sportives classées dans les 5 premières en Collège et dans les 10 premières en 2020 et 2021 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement en Raid (repère 2) non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 5 premières en 2021 des Championnats de France Excellence en AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE (repère 1)

non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Associations Sportives étant classées dans les 5 premières en Collège et les 10 premières en Lycée en 2021 des Championnats de France Excellence en Raid (repère 2)

non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2021
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les dix jours
avant les Championnats de France en 2021 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5 – Règles Raid multisports

Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.

Conformément à la classification proposées dans le guide joint dans la fiche sport.

<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>, la CMN propose les éléments suivants pour la compensation des équipes de sport partagé.

En préambule la CMN rappelle que les équipes de Sport Partagé devront concourir sur le tracé du championnat de France (en général le championnat de France Collège. Sont concernés les équipes collèges et lycées) proposé par l'organisateur. Aucune modification de parcours ne sera effectuée pour ces équipes elles devront établir une stratégie de progression en fonction des sections et jouer avec les shunts proposés par l'organisation.

- Élèves pratiquant en fauteuil : sans objet (l'accès en fauteuil ou en « joëlette » du jeune sur certaines sections d'un raid serait potentiellement préjudiciable à son intégrité physique)
- Élèves présentant des troubles cognitifs : présence d'un adulte accompagnant l'équipe sur toutes ou parties des sections (notamment les sections présentant de l'orientation). Pas de compensation.
- Élèves présentant des troubles sensoriels (vue, audition) : autorisation d'utiliser tous les outils (tractage, tandem en VTT, outils de communication dans l'équipe dans la limite que ceux-ci ne présentent pas un danger pour le jeune ou un membre de son équipe). Pas de compensation.
- Élèves présentant des troubles du haut du corps : possibilité d'utiliser tous les outils développés et utilisés lors des qualifications (tandems en vtt, pagaies personnelles spécifiques, adaptations ergonomiques de matériels, tractage...dans la limite que ceux-ci ne présentent pas un danger pour le jeune ou un membre de son équipe)
- Le passage des 4 tests proposés dans la Fiche Sport « Dispositions Générales » ne semble pas justifiée en raid multisports en nature compensations différentes pour le classement des équipes en *sport partagé*.
- Élèves présentant des troubles du bas du corps du jeune debout : passage des 10 tests proposés dans la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

Classement D4 : pas de compensation

Classement D3 :

- Section VTT pas de bonus,
- Section Trail : bonus de temps (5% du temps de la meilleure équipe sport partagé sur la section exemple : la meilleure équipe réalise une heure sur un Trail, l'équipe avec un D3 aura un bonus de 3' sur cette section à retirer de son temps)
- Section CO à pied bonus de 5% du temps sur une course en ligne, bonus (ou absence de pénalité) à raison de 10% des postes trouvés par la meilleure équipe sport partagé.

Tractage autorisé suivant les mêmes conditions que les valides.

Classement D2 :

- Section VTT bonus de temps (5% du temps de la meilleure équipe sport partagé sur la section) ou tandem (pas de bonus)
- Section Trail : bonus de temps (10% du temps de la meilleure équipe sport partagé sur la section exemple : la meilleure équipe réalise une heure sur un Trail, l'équipe avec un D3 aura un bonus de 6' sur cette section à retirer de son temps)
- Section CO à pied bonus de 10% du temps sur une course en ligne, bonus (ou absence de pénalité) à raison de 20% des postes trouvés par la meilleure équipe sport partagé.

Tractage interdit : les difficultés motrices relevées lors des tests montrent un danger de chute.

Classement D1 :

- Section VTT bonus de temps sur tandem (5% du temps de la meilleure équipe sport partagé sur la section)
- Section Trail : bonus de temps (20% du temps de la meilleure équipe sport partagé sur la section exemple : la meilleure équipe réalise une heure sur un Trail, l'équipe avec un D3 aura un bonus de 12' sur cette section à retirer de son temps)
- Section CO à pied bonus de 10% du temps sur une course en ligne, bonus (ou absence de pénalité) à raison de 30% des postes trouvés par la meilleure équipe sport partagé.

Tractage interdit : les difficultés motrices relevées lors des tests montrent un danger de chute.

Dans tous les cas, l'équipe avec des jeunes présentant des troubles du bas du corps doit adapter sa stratégie de course, comme toutes les autres équipes, afin de gérer sa vitesse de progression et respecter les limites horaires définies par l'organisateur dans une logique de sécurité des concurrents.

Elle est soumise, le cas échéant, aux mêmes pénalités que les autres équipes.

Annexe 6 – Format minimum des championnats qualificatifs

Quelles que soient les activités, le format et les règlements retenus, les choix de l'organisation doivent être sous tendus par les valeurs :

- d'esprit d'entraide ;
- de goût de l'effort ;
- de respect de la nature.

Les différents aspects de l'activité Raid doivent être présents :

- technique ;
- tactique ;
- ludique ;
- physique.

L'organisateur devra mettre en place des portes horaires pour rentrer dans le cadre initialement proposé, afin de pouvoir récupérer l'ensemble des participants dans un temps donné. Aucune porte horaire tactique ne viendra arbitrer la course, ceci dans le but de minimiser le facteur chance.

Site

- Le site doit présenter un cadre naturel pouvant accueillir dans des conditions favorables (prévoir un accueil au sec en cas d'intempéries majeures) et sanitaires adéquates ;
- Limiter les déplacements en véhicules dans la mesure du possible.

Durée de l'épreuve

Collèges : de 3 à 5h ;

Lycées : de 4 à 7h.

Intérêts particuliers

- Imposer un départ en masse obligatoire sur le raid pour que tout le monde puisse se confronter au moins une fois dans la compétition.

Les activités

- Le raid multisports est un enchaînement de sports de nature non motorisés au libre choix des organisateurs dont les principaux doivent demeurer les parcours en d'orientation, le trail, le canoë-kayak et disciplines associées et le VTT ;
- L'UNSS souhaite que les 3 activités de base que sont le VTT, le trail (ou la course d'orientation) et le canoë-kayak (ou autres embarcations propulsées à la pagaie) soient présentes et proportionnées entre elles.

La course d'orientation

- Il est recommandé de proposer moins de la moitié du temps total de la course en situation de progression autonome (non balisé) ;
- Le tracé doit être le plus simple possible sur ces cartes (balises aux croisements-changements de direction).

Les épreuves de navigation

L'organisateur devra fournir des embarcations similaires afin de permettre une équité entre toutes les équipes.

Autres activités :

- Les sports ou activités de nature non motorisés régionales peuvent être exploitées sans avoir une incidence forte sur le classement général ;
- Ateliers d'adresse (type tir, etc.) : ils ne doivent pas donner lieu à pénalité mais être intégrés dans le temps de course (tir jusqu'à obtention du résultat souhaité par le règlement). La difficulté technique sera alors modérée ;
- Activités spécifiques au territoire au sens où l'on ne peut pas les pratiquer partout en France (joutes, surf etc...) feront l'objet d'une validation spécifique de l'UNSS ;
- À défaut d'un accord entre l'organisateur et l'UNSS, elles pourront être maintenues mais n'entreront pas dans le classement et seront placées en fin de journée ou en fin de Raid ;
- Les activités dites « culturelles » sont proscrites sur le championnat de France (Sudoku, questionnaire culturel ou environnemental...).

Balisage et Traçage

- Le traçage est laissé à la libre appréciation de l'organisateur toutefois il devra au maximum éviter l'emprunt de voies goudronnées (sauf section roller) ;
- L'organisateur s'il propose des choix d'itinéraire dont l'une des options pourrait être l'emprunt d'un tronçon interdit devra s'assurer qu'il sera en mesure de faire respecter l'équité de l'itinéraire en plaçant un bénévole sur l'axe interdit, un poste sur l'axe autorisé ou au moyen d'un système de géolocalisation qui permettra de retracer l'itinéraire de l'équipe.

Classement

- Les classements seront effectués au temps uniquement ;
- Les classements et résultats affichés sont provisoires. S'il y a des modifications à prendre en compte suite à des réclamations, elles seront recueillies par l'organisation après affichage dans un délai de 30 minutes ;
- Le classement deviendra définitif après réunion éventuelle du jury technique et un nouvel affichage sera effectué.

Règlement

- Il est obligatoire de rédiger un règlement général de l'épreuve ;
- À cet effet, l'organisateur devra s'appuyer et respecter les règles techniques de sécurité ;

- Tout problème ou litige ne trouvant pas de réponse dans le règlement sera étudié par le jury technique, Sa décision est souveraine ;
- Le règlement général de l'épreuve précisera les dispositions spécifiques de course et le matériel obligatoire pour l'équipe et par raideur pour la totalité du raid ;
- Un 1^{er} contrôle de conformité obligatoire doit être organisé à l'accueil des équipes ;
- Aucune équipe ne sera autorisée à prendre le départ en cas de non conformité.